

Objet : MOTION ; A Avion, c'est Non, Non et encore Non.

Le constat est unanime. Même Madame la Rectrice pense que nos jeunes sont durement touchés par cette crise sanitaire.

La nouvelle organisation quotidienne dans les écoles, l'absence de perspectives pour les lycéens devant une université qui ne fonctionne plus normalement depuis un an, les difficultés des collégiens privés d'une ouverture sur la culture et le sport, le port obligatoire du masque et l'application rigoureuse des gestes barrière, tout concourt à faire de cette période délicate, une expérience difficile pour les enfants et les jeunes.

Comme elle l'a toujours fait, la Ville d'Avion déploie le maximum d'énergie pour répondre aux besoins nouveaux : personnel en plus pour le nettoyage des écoles, réorganisation de la restauration scolaire, travaux pour mieux adapter nos écoles. C'est donc avec surprise que nous avons vu l'Education Nationale préparer la prochaine rentrée en ressortant sa vieille calculette pour supprimer des postes.

Alors que les équipes éducatives ont besoin comme jamais d'être renforcées, notre colère est grande. Nous avons affirmé que nous ne laisserons pas faire et que pour nous c'est Non, Non et encore Non aux suppressions de postes en pleine crise sanitaire. L'Education Nationale a revu sa copie et a décidé de ne pas supprimer des classes à Avion. Mais nous restons particulièrement vigilants et nous demandons la remise à plat de tous les moyens pour les renforcer là où c'est nécessaire à Avion comme ailleurs.

Le Conseil Municipal d'Avion réuni ce 17 Février 2021 en séance plénière,

A L'UNANIMITE (Madame Fadhila YAMANI, ne prend pas part au vote),

DEMANDE donc à l'Education Nationale de remiser sa calculette au fond de ses poches et de ne plus la ressortir.

L'avenir de nos enfants en dépend.

La présente motion peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à **AVION**, le 17 Février 2021.

Le Maire
Vice-Président du
Conseil Départemental
Jean-Marc TELLIER

Date de dépôt en Sous-Préfecture de LENS :
Date de Publication :